

LE PRÉSIDENT

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE

BERNE, le 17 janvier 1877.

Dodge 2  
lettre 053.

Confidentiel

Monsieur le Ministre,

J'ai pris connaissance avec un vif intérêt des vos rapports au Département du Commerce et de ceux qui vous m'avez personnellement adressés au sujet de la révision des tarifs français et des conversations que vous avez eues à ce propos. J'ai même ou écouté en hébreu le Conseil fédéral de cette importante question et j'ai l'honneur de vous faire savoir aujourd'hui en son nom qu'il rend pleini justici à l'énergie et à l'activité infatigable que vous déployez en cette circonstance pour protéger les intérêts suisses en jeu. Il n'en sans doute pas nécessaire de faire ressortir que nous appuyons à tous égards les raisons que vous avez fait valoir et je m'rends vous connu que la manière de procéder du Conseil supérieur a connu ici une surprise possible. Les aspirants qui avaient été publiquement donnés nous autorisaient à espérer que, pour la transformation des droits à la valeur des droits spécifiques, on prendrait pour base inaltérable le tarif conventionnel en vigueur entre la

Monsieur le Dr. Kress

Léon

Ministre de la Confédération suisse  
Paris

et la France. Mais nous devons constater aujourd'hui, à notre  
lourde regret, que cette transformation a eu lieu au contraire de tout  
autres principes et que le Tarif général, tel qu'il est proposé,  
consacre des droits qui, comparativement au tarif conventionnel  
en vigueur, constitueront une aggravation très sensible précisément  
pour plusieurs branches importantes de notre industrie Suisse.  
On cherchera sans doute à nous tranquilliser en nous faisant  
espérer que l'on pourra revenir de ces rigueurs à l'occasion  
des négociations du nouveau traité. Mais cette consolation n'est  
pour nous que de courte durée de frigo. Car il faut considérer, d'abord  
que l'époque de ces négociations est encore absolument incertaine et  
toute qu'un retour des droits élevés du Tarif général aux droits relativement  
modérés du Tarif conventionnel nous sera compté comme une concession  
pour laquelle on prétendra peut-être à des compensations réciproques de  
notre part. La situation dans laquelle nous nous trouverons placés, si  
les ~~interventions~~ du Conseil supérieur sont adoptées par le Gouvernement  
et par les Chambres, est dès lors des plus difficiles et l'industrie  
Suisse aussi bien que nos Conseils en seront sans doute d'autant plus

légitimement impressionnés que les assurances précédemment données par le Gouvernement français faisaient prévoir avec certitude une toute autre solution. Nous vous prions de nous faire connaitre aux représentants du Gouvernement français le sentiment de désillusion qui provoquerait fatallement un tel état de choses et dont les négociations à venir pourraient inévitablement à souffrir.

Nous espérons toutefois que, grâce à votre activité et à votre habileté éprouvée, vous parviendrez encore à prévenir des complications ouvertes jacheraient sur obtention qu'à l'occasion déjà de l'adoption du budget général, la transformation des droits à la valeur en droits spécifiques ait lieu d'une manière plus conforme aux légitimes espérances des industries suisses intéressées.

Nous attendons avec impatience les communications ultérieures que nous aurez à nous faire et nous vous présentons, monsieur le Ministre, les assurances de notre considération la plus distinguée.

Le Président de la Confédération

Ker